

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°251023AR232CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et le stationnement – rue de Verdun - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. MACRE Alexandre, SADE,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement proche du n°5 rue de Verdun Hondschoote pour faciliter une pose d'enrobé,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées face au pignon du n°5 rue de Verdun, à l'angle de la rue de Verdun et de l'entrée arrière de la salle Daniel Peene à Hondschoote, du Lundi 27 octobre au Mercredi 29 octobre 2025 :

- interdiction de stationner
- interdiction de dépasser
- empiètement sur chaussée

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.

M. MACRE Alexandre, SADE, pour information et exécution.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 23 octobre 2025

**Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON**

